

*L'Adresse*

discours où les détails sont mis de l'avant contrairement à un discours sur le budget, dans ce cas-ci, si l'on regarde l'essence même de ce discours, on s'aperçoit que ce discours touche précisément les grands défis qui nous sont soumis et propose effectivement des solutions.

Monsieur le Président, lorsqu'on regarde les rubriques de ce discours, évidemment le premier défi, le premier grand débat, celui qui fait en sorte que nous aurons un Canada comme nous le voulons, il s'agit de l'unité. Et, lorsqu'on parle d'unité, on ne peut parler d'unité sans parler de prospérité économique, et j'en parlerai un petit peu plus tard au cours du débat. Également, lorsqu'on parle de prospérité, il faut nécessairement toucher—sinon ça reste des mots—à l'éducation parce que là aussi il y a un problème majeur où le gouvernement du Canada doit être le leader dans des solutions à apporter. Et lorsqu'on parle de défis, si on se réfère à l'été dernier sur la crise autochtone, je pense que là aussi le discours du Trône nous apporte des solutions extrêmement concrètes; lorsqu'on parle également de l'aspect économique, la pierre angulaire de nos valeurs canadiennes: la famille; et l'un des groupes de notre société, bien que le présent gouvernement ait amené certaines solutions pour faire en sorte que les personnes handicapées soient davantage mis au même diapason que les autres personnes de la société. Également, lorsqu'on parle d'efficacité de l'État, pour faire en sorte que les députés soient en mesure de mieux représenter leurs commettants et également de donner suite aux engagements pris par ce gouvernement concernant la limite des dépenses du gouvernement et les engagements également pris pour la diminution de la dette.

• (1110)

Monsieur le Président, je reviens sur le premier sujet où l'on traite de l'unité. Dans ce discours du Trône, on y constate que le gouvernement a pris l'engagement de faire en sorte qu'un comité soit institué en septembre prochain pour consulter les assemblées législatives, c'est-à-dire les députés des diverses provinces, et également la population. Mais un élément important doit être souligné: Ce comité sera saisi d'une formulation par le gouvernement du Canada. On sait, monsieur le Président, qu'il y a eu certaines critiques, chacun, face à ce problème, face à ce défi, ayant sa solution, mais il reste que ce n'est pas une consultation de plus. Il faut se rappeler que ce comité, encore une fois, sera saisi de propositions concrètes parce que si l'on est bien attentif au débat actuel, on constate que le gouvernement du Québec en particulier s'est lui aussi constitué un comité pour recevoir, disent-ils, les propositions d'Ottawa.

Or, monsieur le Président, c'est bien beau recevoir, mais compte tenu finalement de l'expérience passée—et c'est là où le Québec ajoute une dimension importante—les propositions soumises par le Canada devraient être préalablement entérinées par ce qu'on appelle le Canada anglais. Et c'est dans ce sens-là, monsieur le Président, que ce comité devient extrêmement important parce que, encore une fois, il aura en main les propositions concrètes de ce gouvernement.

C'est à partir de ce moment-là que ce comité fera des consultations particulièrement au niveau du Canada anglais pour être en mesure d'arriver à la province de Québec et faire en sorte que nous puissions finalement trouver une solution.

Monsieur le Président, suite au discours du Trône, je regardais sous cet aspect les commentaires dans les médias et dans la population en général. Il suffit de mettre de l'avant une solution pour que, immédiatement, on entende toutes sortes de critiques, chacun ayant sa propre solution, mais ce que j'ai trouvé malheureux dans les critiques, c'est cet aspect négatif. Et j'en veux comme exemple, lorsqu'on parle de l'Accord du lac Meech d'en parler toujours comme d'un échec, on dit «l'échec du lac Meech». Or, monsieur le Président, si on veut être objectif et regarder les choses sous un angle différent, on pourrait dire inversement que le lac Meech a été presque une réussite.

Effectivement, monsieur le Président, vous savez, ce merveilleux pays qu'est le Canada. . . et ce n'est pas pour rien que depuis les conférences fédérales-provinciales, depuis 1965 à peu près, les premiers ministres du temps ont énormément discuté sur la formule d'amendement. Tout le monde semblait d'accord pour affirmer que la règle de l'unanimité était une chose pratiquement impossible. C'est tellement vrai, monsieur le Président, que lorsqu'on a rapatrié la Constitution en 1982, M. Trudeau, à ce moment le premier ministre du Canada, avait lui aussi tenté d'avoir la règle de l'unanimité. Mais, constatant l'énorme difficulté, il avait, à force de bras, rapatrié quand même la Constitution et ce, sans l'accord de la province de Québec, on s'en souvient. Il avait tellement compris cette dimension que la règle de l'unanimité était impossible, qu'il avait par la suite lui-même inséré, lors du rapatriement, cette fameuse règle de l'unanimité de telle sorte que lorsque nous en sommes arrivés aux propositions de ce qu'on appelle maintenant l'Accord du lac Meech, le premier ministre, M. Mulroney, devait utiliser les lois, les règlements ou les règles qui lui avaient été imposés lors de ce rapatriement, à savoir prendre un délai de trois ans pour permettre aux législatures des différentes provinces d'entériner l'accord et également